

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 06 février 2018

Date de convocation :  
Le 26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le six février à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame **Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-six janvier 2018.

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 7  
- de votants : 8

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Valérie TOMSON ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Anne GOZÉ.

- délégués suppléants : 12  
- de présents : 1  
- de votants : 1

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (03) :

Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent DOCHEZ ; Mme Monique DESSENSIS.

Étaient absents, excusés (13) :

M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU excusée ; Mme Renée STIÉVENART excusée ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX excusé ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Monique GUILBERT excusée ; M. Bruno FONTAINE excusé qui a donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent HADOT excusé qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
II/002/18

\*\*\*\*\*

Secrétaire de Séance :  
M. Pierre LABONTÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Nos Réf : PL/IC

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

OBJET : Budget annexe  
« Commercialisation »  
prévisionnel 2018

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup>, 4, 8 et 9 ;

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;



Vu l'article 266-1-a du Code Général des Impôts, considérant que la base d'imposition à la TVA est constituée par toutes les sommes ou valeurs reçues en contrepartie des opérations imposées.

La Présidente :  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.

Vu l'article 293 B du Code Général des Impôts, les recettes générées lors de l'exercice 2017 ayant dépassé le seuil de la franchise en base.

Vu le débat d'Orientations Budgétaires et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 lors du Comité de Direction du 20 décembre 2017 ;



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 6 février 2018,

- D'adopter le Budget Annexe « Commercialisation » prévisionnel 2018
  - Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement pour un montant de : 146 260 €uros,

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**ADOPTÉ :**

- **Le Budget annexe « Commercialisation » prévisionnel 2018**
  - **Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement pour un montant de : 146 260 €uros,**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 06 février 2018

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

